

POUR CONSULTATION PUBLIQUE

ÉBAUCHE

- 1 -

2011-01-14 (16:39)

ANNEXE 1
*(article 1 et alinéa 12(1)b))***CLASSIFICATION DES ENTREPRISES**

Article	Colonne 1 Type d'entreprise	Colonne 2 Description de l'entreprise
1.	Industrielle	Fabrication, essais hydrauliques, exploitation des carrières et débordage du gravier, exploration du pétrole et du gaz, production, traitement, raffinage et entreposage du pétrole, des produits pétroliers et du gaz, circuits de refroidissement, transformation des aliments, tanneries, fusion ou raffinage des minéraux, finissage des métaux, remise en état des lieux d'une entreprise industrielle et toute autre activité industrielle
2.	Exploitation minière	Exploration ou prospection — y compris l'échantillonnage en vrac — de minéraux sauf le pétrole et le gaz, exploitation d'une mine, traitement de minéraux sauf le pétrole et le gaz, remise en état du site d'une mine et toute activité minière autre qu'une activité industrielle visée à la colonne 2 de l'article 1
3.	Municipale	Réseau municipal d'adduction d'eau ou d'évacuation des déchets
4.	Production d'électricité	Production autorisée d'électricité hydro-électrique, géothermique ou nucléaire : a) Classe 0 d'au plus 150 kW par jour b) Classe 1 supérieure à 150 kW mais inférieure à 5 000 kW par jour c) Classe 2 de 5 000 kW par jour ou plus mais inférieure à 10 000 kW par jour d) Classe 3 de 10 000 kW par jour ou plus mais inférieure à 20 000 kW par jour e) Classe 4 de 20 000 kW par jour ou plus mais inférieure à 50 000 kW par jour f) Classe 5 de 50 000 kW par jour ou plus mais inférieure à 100 000 kW par jour g) Classe 6 de 100 000 kW par jour ou plus
5.	Agricole	Arrosage des cultures ou approvisionnement des bestiaux en eau
6.	Conservation	Ouvrage de conservation, de protection ou d'amélioration de l'environnement naturel
7.	Récréative	Aménagement récréatif commercial ou public incluant un camp ou gîte touristique
8.	Autre	Projet de recherche ainsi que toute entreprise autre que celles visées aux articles 1 à 7

POUR CONSULTATION PUBLIQUE

ÉBAUCHE

- 2 -

2011-01-14 (16:39)

ANNEXE 2
*(alinéa 4(1)a), sous-alinéa 7(1)a)(i) et alinéa 7(1)b))***CRITÈRES DE DÉLIVRANCE DES PERMIS D'UTILISATION DES EAUX**

Article	Colonne 1 Type d'entreprise	Colonne 2 Type d'utilisation des eaux	Colonne 3 Utilisation des eaux autorisée sans permis	Colonne 4 Utilisation des eaux nécessitant un permis de type B	Colonne 5 Utilisation des eaux nécessitant un permis de type A
1.	Production d'électricité	Utilisation pour la production autorisée d'électricité hydro-électrique, géothermique ou nucléaire	Aucune	Classe 0	Classe 1 à 6
2.	Entreprise autre qu'une	(1) Utilisation liée à la construction de la construction de traverses de cours d'eau (2) Utilisation liée à la correction de cours d'eau	Utilisation liée à la construction d'une structure en travers d'un cours d'eau d'une largeur de moins de 5 m à l'endroit de la construction, mesurée à la ligne des hautes eaux ordinaires a) utilisation liée à la correction de cours d'eau intermittents b) utilisation liée à la correction de cours d'eau d'une largeur de moins de 5 m à l'endroit de la correction, mesurée à la ligne des hautes eaux ordinaires c) utilisation liée à la correction comportant le remplissage d'un cours d'eau dont la surface est inférieure à 0,5 hectare et dans lequel il n'y a aucune entrée ou sortie d'eau d) utilisation liée à la correction comportant l'enlèvement ou l'ajout de moins de 100 m ³ de matériaux	Utilisation liée à la construction d'une structure en travers d'un cours d'eau d'une largeur de 5 m ou plus à l'endroit de la construction, mesurée à la ligne des hautes eaux ordinaires Utilisation liée à toute autre correction de cours d'eau Utilisation liée à la correction de cours d'eau d'une largeur de moins de 5 m à l'endroit de la correction, mesurée à la ligne des hautes eaux ordinaires Utilisation liée à toute autre correction de cours d'eau	Aucune

POUR CONSULTATION PUBLIQUE

ÉBAUCHE

- 3 -

2011-01-14 (16:39)

Article	Colonne 1 Type d'entreprise	Colonne 2 Type d'utilisation des eaux	Colonne 3 Utilisation des eaux autorisée sans permis	Colonne 4 Utilisation des eaux nécessitant un permis de type B	Colonne 5 Utilisation des eaux nécessitant un permis de type A
	(3) Utilisation liée à la modification du débit ou l'accumulation d'eau à l'aide de barrages ou de digues			a) Utilisation liée à la a) utilisation liée à la construction d'une structure temporaire dans un cours d'eau à titre de mesure de lutte contre l'inondation b) utilisation liée à la modification temporaire du débit d'eau c) utilisation liée à la construction d'une structure permanente dans un cours d'eau à titre de mesure de lutte contre l'inondation	a) utilisation liée à la construction d'une structure temporaire dans un cours d'eau à titre de mesure de lutte contre l'inondation b) utilisation liée à la modification temporaire du débit d'eau c) utilisation liée à la construction d'une structure permanente dans un cours d'eau à titre de mesure de lutte contre l'inondation
	(4) Toute autre utilisation		Utilisation de moins de 50 m ³ par jour	Utilisation de 50 m ³ et plus par jour mais de moins de 300 m ³ par jour	Utilisation de 300 m ³ et plus par jour

POUR CONSULTATION PUBLIQUE

ÉBAUCHE

- 4 -

2011-01-14 (16:39)

ANNEXE 3
(alinéa 5(1)a), sous-alinéa 8(1)a(i) et alinéa 8(1)b))

CRITÈRES DE DÉLIVRANCE DES PERMIS DE REJET DE DÉCHETS

Article	Colonne 1 Type d'entreprise	Colonne 2 Activité	Colonne 3 Rejet de déchets autorisé sans permis	Colonne 4 Rejet de déchets nécessitant un permis de type B	Colonne 5 Rejet de déchets nécessitant un permis de type A
1.	Industrielle	<i>a)</i> exploration du pétrole ou du gaz <i>b)</i> production, traitement ou raffinage du pétrole, des produits pétroliers ou du gaz <i>c)</i> entreposage du pétrole, des produits pétroliers ou du gaz <i>d)</i> essai hydraulique ou nettoyage de réservoirs de stockage ou de pipelines <i>e)</i> exploitation de carrières et débourbage du gravier <i>f)</i> toute autre activité industrielle	Aucun Aucun Rejet de déchets dans un puisard Rejet de déchets dû à l'essai hydraulique ou au nettoyage de réservoirs de stockage inutilisés ou de pipelines inutilisés Rejet de déchets dû à l'exploitation de carrières ou au débourbage du gravier au-dessus de la ligne des hautes eaux ordinaires et ne produisant aucun rejet dans les eaux de surface Aucun	Rejet de déchets de forage dans un puisard ou par injection, autorisé en vertu de l'alinéa 5(1)b) de la <i>Loi sur les opérations pétrolières au Canada</i> , dans une formation souterraine ou un réservoir souterrain Aucun Tout autre rejet de déchets Aucun	Tout autre rejet de déchets de forage Tout rejet de déchets Aucun Aucun Aucun
2.	Exploitation minière	<i>a)</i> travaux d'exploration	Rejet des eaux usées dans un puisard	Tout autre rejet de déchets	Aucun

POUR CONSULTATION PUBLIQUE

ÉBAUCHE

- 5 -

2011-01-14 (16:39)

Article	Colonne 1 Type d'entreprise	Colonne 2 Activité	Colonne 3 Rejet de déchets autorisé sans permis	Colonne 4 Rejet de déchets nécessitant un permis de type B	Colonne 5 Rejet de déchets nécessitant un permis de type A
		b) toute autre activité relative à l'exploitation minière	Aucun	Rejet de déchets provenant de toute autre activité relative à l'exploitation minière, notamment l'échantillonnage en vrac de minerai, utilisant moins de 300 m ³ d'eau par jour	Rejet de déchets dû à l'exploitation minière, notamment l'échantillonnage en vrac de minerai, utilisant 300 m ³ ou plus d'eau par jour
3.	Municipale	Toute activité	Aucun	Tout rejet de déchets si le réseau municipal d'adduction d'eau utilise moins de 300 m ³ d'eau par jour	Tout rejet de déchets si le réseau municipal d'adduction d'eau utilise 300 m ³ ou plus d'eau par jour
4.	Production d'électricité	Toute activité	Rejet des eaux usées dans un puisard	Tout autre rejet de déchets	Aucun
5.	Agricole	Toute activité	Rejet des eaux usées dans un puisard	Tout autre rejet de déchets	Aucun
6.	Conservation	Toute activité	Rejet des eaux usées dans un puisard	Tout autre rejet de déchets	Aucun
7.	Récréative	Toute activité	Rejet des eaux usées dans un puisard	Tout autre rejet de déchets	Aucun
8.	Autre	Toute autre activité	Rejet des eaux usées dans un puisard	Tout autre rejet de déchets	Aucun

ANNEXE 4
(paragraphe 17(1))

ZONES DE GESTION DES EAUX



LÉGENDE

Limites des bassins versants

POUR CONSULTATION PUBLIQUE

ÉBAUCHE

- 7 -

2011-01-14 (16:39)

- | | | | |
|-----|---|-----|---|
| 1. | Bassin versant Seal | 34. | Bassin versant Gulf of Boothia |
| 2. | Bassin versant Thlewiazza | 35. | Bassin versant Victoria Island – Nord-ouest |
| 3. | Bassin versant Geillini | 36. | Bassin versant Hadley Bay |
| 4. | Bassin versant Tha-anne | 37. | Bassin versant Victoria Island – Est |
| 5. | Bassin versant Thelon | 38. | Bassin versant Victoria Island – Sud |
| 6. | Bassin versant Dubawnt | 39. | Bassin versant Prince-Albert Sound |
| 7. | Bassin versant Kazan | 40. | Bassin versant Minto Inlet |
| 8. | Bassin versant du Lac Baker | 41. | Bassin versant King William Island |
| 9. | Bassin versant Quoich | 42. | Bassin versant Prince of Wales Island – Ouest |
| 10. | Bassin versant Chesterfield Inlet | 43. | Bassin versant Prince of Wales Island – Est |
| 11. | Bassin versant Maguse | 44. | Bassin versant Somerset Island – Ouest |
| 12. | Bassin versant Ferguson | 45. | Bassin versant Somerset Island – Est |
| 13. | Bassin versant Wilson | 46. | Bassin versant Brodeur Peninsula – Ouest |
| 14. | Bassin versant Lorillard | 47. | Bassin versant Admiralty Inlet |
| 15. | Bassin versant Wager Bay | 48. | Bassin versant Eclipse Sound |
| 16. | Bassin versant des îles de la baie d'Hudson
(comprend toutes les îles à l'intérieur de la baie d'Hudson et de la baie James qui ne font pas partie du Manitoba, de l'Ontario ou du Québec) | 49. | Bassin versant Baffin Bay – Sud-ouest |
| 17. | Bassin versant Southampton Island – Nord | 50. | Bassin versant Détroit Davis – Nord-ouest |
| 18. | Bassin versant Repulse Bay | 51. | Bassin versant Cumberland Sound – Nord |
| 19. | Bassin versant Barrow | 52. | Bassin versant Cumberland Sound – Sud |
| 20. | Bassin versant Kingora | 53. | Bassin versant Frobisher Bay |
| 21. | Bassin versant Gifford | 54. | Bassin versant Melville Island |
| 22. | Bassin versant MacDonald | 55. | Bassin versant Bathurst et Cornwallis Islands |
| 23. | Bassin versant Prince-Charles Island | 56. | Bassin versant Devon Island – Ouest |
| 24. | Bassin versant Koukdjuak | 57. | Bassin versant Devon Island – Est |
| 25. | Bassin versant Aukpar | 58. | Bassin versant Sverdrup Islands |
| 26. | Bassin versant Great Bear | 59. | Bassin versant Nansen Sound et Eureka Sound |
| 27. | Bassin versant Amundsen Gulf | 60. | Bassin versant Greely Fiord |
| 28. | Bassin versant Coppermine | 61. | Bassin versant Océan Arctique et de la Mer de Lincoln |
| 29. | Bassin versant Coronation Gulf | 62. | Bassin versant Ellesmere Island – Nord-est |
| 30. | Bassin versant Queen Maud Gulf | 63. | Bassin versant Ellesmere Island – Sud-est |
| 31. | Bassin versant Back | 64. | Bassin versant Ellesmere Island – Sud |
| 32. | Bassin versant Back – Hayes (Nunavut) | 65. | Bassin versant Détroit d'Hudson (Nord et Ouest)
(comprend toutes les îles à l'intérieur de la région qui ne font pas partie du Québec) |
| 33. | Bassin versant Rasmussen Basin – Larsen Sound | | |